

CHRONIQUE

Les pertes de l'armée française.

de cet important rapport et le qualifient d'étude magistrale, insistent sur l'importance capitale de ces documents statistiques et ajoutent qu'il serait désirable que les bases de cette documentation fussent, pour l'avenir, réglées par une formule internationale de la statistique d'armée.

E. C.

Le Bureau international du travail

Le Bureau international du travail établi à Genève, vient de faire paraître les premiers numéros de son Bulletin d'information ¹. Ce bulletin se propose de publier autant que possible toutes les semaines : 1^o le texte de tous les documents officiels relatifs au Bureau et à l'organisation internationale du travail ; 2^o diverses informations ayant trait au travail du Bureau et au progrès de son action ; 3^o des renseignements sur la méthode adoptée dans les différents pays pour la ratification des projets de conventions, ainsi que sur l'action législative entreprise pour donner suite aux projets de conventions et aux recommandations adoptés par la Conférence internationale du travail. Le texte des lois les plus importantes se rapportant à ces questions sera publié in extenso, avec notes explicatives lorsqu'il sera nécessaire.

L'organisation de ce Bureau est la suivante :

1^o le Cabinet, directeur M. Lemer cier (France), 2^o les Services centraux comprenant le service intérieur, directeur M. Lloyd (Grande-Bretagne), le service des relations financières et services commerciaux, directeur M. Joucla-Pelous (France), 3^o la Division diplomatique, chargée de la préparation et de l'organisation de la conférence et des travaux de son secrétariat, directeur M. Phelan (Grande-Bretagne), 4^o la Division scientifique chargée de centraliser et de distribuer toutes les informations concernant la réglementation internationale de la condi-

¹ Bureau international du travail. *Bulletin d'information*, nos 1, 2 et 3. — Genève, 8, 15 et 22 septembre 1920. In-8^o, 24, 27 et 26 pp.

CHRONIQUE

Le bureau international du travail.

tion des travailleurs et du régime du travail, directeur M. Royal Meeker, précédemment directeur du Bureau des statistiques du travail à Washington, assisté de M. Johnston (Grande-Bretagne), M. Blumel (France), Miss Sanger (Grande-Bretagne) et M. Fleury (France).

Les services techniques de cette division se subdivisent comme suit : migrations et chômage, questions agricoles, questions maritimes, études sur la Russie et sur le bolchévisme, assurances sociales, coopération, hygiène industrielle. Un service technique spécial a été créé en vue d'entreprendre l'enquête sur la production sous la direction de M. Edgar Milhaud, professeur d'Economie politique à l'Université de Genève.

Quatre correspondants nationaux ont été nommés à Paris, à Londres, à Rome et à Washington pour tenir le bureau exactement au courant des grands mouvements dans leur pays respectifs et pour faciliter les recherches et les enquêtes.

Il a paru intéressant de donner ici les lignes générales de ce nouveau Bureau international constitué à Genève par le traité de paix, et définitivement créé à la fin de novembre 1919 à la suite de la conférence de Washington. Plusieurs des services du Bureau international sont appelés à s'occuper de questions intéressant plus ou moins directement les Croix-Rouges ; c'est en particulier celui des assurances sociales, qui a une subdivision chargée spécialement des questions relatives aux mutilés de la guerre, et le service d'hygiène industrielle.

Indépendamment du Bulletin d'information hebdomadaire, le Bureau international du travail annonce la publication chaque mois d'une Revue internationale du travail.

E. C.